



PRÉFECTURE DES LANDES
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques

**Arrêté Préfectoral
portant modification de la composition de la Commission Locale de
l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Etangs
littoraux Born et Buch »**

LE PREFET DES LANDES,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 et R 212-26 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 05 février 2015, portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Etangs littoraux Born et Buch »,

CONSIDERANT la nécessité de cette modification de la composition de la CLE à la suite des élections départementales de mars 2015,

SUR LA PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes,

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 05 février 2015 est modifié comme suivant :

La CLE du SAGE « Etangs littoraux Born et Buch » est composée comme suit :

1 – Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

<u>REPRESENTANTS</u>	<u>COLLECTIVITES</u>
Mme Florence DELAUNAY	Conseil Régional d'Aquitaine
M. Xavier FORTINON	Conseil Général des Landes
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseil Général de la Gironde
M. Vincent CASTAGNEDE	Syndicat mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais « Géolandes »
M. Jean-Marc BILLAC	Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born
Mme Elisabeth REZER-SANDILLON	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon (COBAS)
M. Dominique DUCASSE	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
M. Vincent LEPERON	Syndicat mixte Départemental d'Equipeement des Communes des Landes (SYDEC)
M. Alain DELOUZE	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Parentis-en-Born
Mme Virginie PELTIER	Syndicat mixte du SCOT du BORN
M. Jean-Richard SAINT-JOURS	Commune d'Aureilhan
M. Didier FERRY	Commune de Solférino
M. Marc DUCOM	Commune d'Ychoux
M. Fabien LAINÉ	Commune de Sanguinet
Mme Marie-Françoise NADAU	Commune de Parentis-en-Born
M. Patrick SABIN	Commune d'Escource
M. Bernard COMET	Communauté de Communes des Grands Lacs
M. Jean SLOSTOWSKI	Communauté de Communes de Mimizan
M. Jean-Claude BERGADIEU	Commune de Le Teich
M. Thierry MAISONNAVE	Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL)

2 – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- * Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes ou son représentant,
- * Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Landes ou son représentant,
- * Monsieur le Président de la Fédération de Chasse de Gironde ou son représentant,
- * Monsieur le Président de la Fédération de Pêche des Landes ou son représentant,
- * Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest ou son représentant,
- * Monsieur le Président de l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie ou son représentant,
- * Monsieur le Directeur de la Société des Amis de Navarrosse ou son représentant,
- * Monsieur le Président de la Fédération SEPANSO Landes ou son représentant,
- * Madame la Présidente du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air ou son représentant,
- * Monsieur le Président du Comité Départemental de Voile des Landes ou son représentant,
- * Monsieur du Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine ou son représentant,
- * Madame la Présidente de la Section Régionale Conchylicole d'Arcachon Aquitaine ou son représentant,
- * Monsieur le Président de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie de la Gironde antenne sud bassin d'Arcachon ou son représentant,

3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Le Préfet de Région Midi-Pyrénées Coordonnateur de bassin Adour Garonne ou son représentant,
- Le Préfet des Landes Coordonnateur du sous-bassin Adour ou son représentant,
- Le Préfet de Gironde représenté par le chef du service police de l'eau de Gironde ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant,
- Le Commandant de la Base aérienne de Cazaux Sanguinet ou son représentant,
- Le Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant.

Article 2: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat des départements des Landes et de Gironde et mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la CLE et aux personnes concernées.

Mont-de-Marsan, le **26 AOUT 2015**

le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean SALOMON